

CONSEIL   
DE QUARTIER | ORSAINVILLE

**7ÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU  
CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE**

**22 octobre 2025 – 19h00  
Pavillon du Jardin  
5295, rue des Violettes, Québec**

**ÉTAIENT PRÉSENTS(ES) :**

M. Benoît Gosselin	Président
Mme Chantale Coulombe	Vice-présidente
M. Charles-Élie Fallu	Secrétaire
Mme Lison Boulanger	Administratrice
M. Marc Auger	Administrateur

**ÉTAIENT ABSENTS(ES) :**

Mme Sonia Tchuembou	Trésorière
---------------------	------------

**INVITÉ(ES) :**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS(ES) :**

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques - Ville de Québec
Mme Renée Poulin	Secrétaire de soutien
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts Arrondissement de Charlesbourg
Mme Marie-Pierre Boucher	Conseiller municipal – District Saint-Rodrigue

Onze (11) résidents(es) assistent à cette assemblée.

**IL Y A QUORUM**

**CONSEIL**   
**DE QUARTIER | ORSAINVILLE**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**7<sup>ème</sup> assemblée ordinaire du Conseil de  
quartier d'Orsainville**

1.	Ouverture de l'assemblée .....	19h00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour .....	19h02
3.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 sept. 2025 .....	19h05
4.	Suivi au procès-verbal .....	19h07
5.	Première période de questions et commentaires des citoyens .....	19h20
6.	Dossiers du Conseil de quartier .....	19h30
	• Comité de travail environnement	
	• Comité Mobilité et sécurité routière	
	• Plan d'action 2026-2027	
7.	Période d'intervention des conseillers municipaux.....	20h10
8.	Deuxième période de questions et commentaires des citoyens .....	20h20
9.	Correspondance et trésorerie .....	20h30
	• Paiement de la secrétaire de soutien.	
10.	Divers .....	20h35
	• Point de restitution et d'information	
11.	Levée de l'assemblée .....	20h40

Note : L'horaire et à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions.

M. Benoît Gosselin  
Président

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 7ème assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

M. Ernesto Salvador Cobos est responsable d'accompagner le travail du Conseil de quartier du point de vue administratif auprès de la Ville.

La participation des candidats et des élus.es qui se présentent aux élections municipales et ceux qui sont déjà en option doivent garder un certain comportement durant les assemblées ordinaires du Conseil de quartier. Ce dernier n'est pas une tribune pour des projets électoraux et des plates-formes politiques. Il leur est permis de poser des questions, de se présenter, mais pas de faire la promotion de leur programme électoral. C'est un espace qui est loué par la Ville et les ressources ne peuvent être utilisées à des fins électORALES. Les échanges doivent se faire en dehors de l'assemblée ordinaire du Conseil de quartier. Les candidats peuvent participer à titre de citoyens, poser des questions aux administrateurs, connaître les enjeux, mais sans entrer dans des discussions sur un programme électoral.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR UNE PROPOSITION DE MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU UNANIMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**ADOPTÉ**

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Suite à des ajouts, révisions et/ou modifications à apporter, l'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine assemblée ordinaire.

## 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

### 4.1 – Béton déversé dans la rivière du Berger.

Mme Lison Boulanger n'a pas encore rejoint le service 311 concernant les eaux de lavage des bétonnières qui ont été déversé dans la rivière du Berger. La Ville et le Ministère de l'environnement peuvent prendre ce type d'événement et les conseillers municipaux du quartier peuvent faire le suivi des démarches entreprises.

#### Action

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE



Un suivi sera fait à la prochaine assemblée ordinaire du 26 novembre 2025.

## **4.2 – Affiches sur le ralentissement**

Dans le cadre du programme de mobilité et de sécurité routière, M. Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'il n'est pas possible de produire les affiches avec le budget de fonctionnement du Conseil de quartier, mais plutôt dans le cadre du programme de mobilité de la sécurité routière. M. Cobos a fait une demande auprès du Conseil de quartier du Plateau pour 40 affiches.

Pour l'année 2026, le programme de mobilité et de sécurité routière prend une pause pour une révision. Dans le cadre de la nouvelle stratégie 2025-2029, les divers projets seront analysés pour l'an prochain, afin de voir quel genre d'initiatives qui pourraient être mises en place.

### **Action**

M. Ernesto Salvador Cobos fera un suivi auprès du Conseil de quartier du Plateau à ce sujet.

## **5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS**

### **5.1 – Épanchement d'huile dans la rivière du Berger**

Une résidente mentionne qu'il y a déjà eu des épanchements d'huile dans la rivière du Berger causé par des fuites provenant de la machinerie. Cet incident a été rapporté au Ministère de l'Environnement. Elles sont survenues lors de la construction des écoles, il y a un an et demi.

Le déversement de béton contient de la silice et des échantillons ont été récoltés. La silice est très dommageable pour la faune et la flore. Le Ministère de l'Environnement évaluera les impacts causés par ce déversement. Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que la Ville a déjà travaillé avec le Ministère de l'Environnement dans un cas similaire qui s'est produit sur les terres des Sœurs de la Charité. Le conseiller municipal peut faire une démarche avec la direction d'arrondissement en vue de faire un suivi auprès du Ministère de l'Environnement. Le service de police peut également intervenir dans de pareils cas. La résidente va faire des recherches pour obtenir le numéro d'événement auprès du 311.

Mme Lison Boulanger mentionne que les ouvriers devraient avoir des règles à suivre auprès de la CNESST. Est-ce qu'il y a de la formation qui a été donnée à ces travailleurs? Il faudrait également savoir où le lavage des bétonnières est effectué.

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

Normalement, ce lavage se fait dans le garage de l'entreprise. Ce point devrait être vérifié auprès du Ministère de l'Environnement.

Concernant la rivière du Berger, juste en aval du pont de la Faune, il y a deux ans, il y a eu un aménagement d'une frayère pour l'omble de fontaine par les organismes des bassins versants (OBV). C'est une section de la rivière très sensible qui appartient à la Ville de Québec. Il est situé de 10 en 20 mètres du pont en aval.

## **5.2 – Identification des rivières dans le quartier Orsainville.**

À la dernière assemblée générale, M. Michel Lagacé avait mentionné que le nom des rivières dans le quartier n'était pas inscrit. Il en a fait mention au service 311. Il y a huit (8) noms de rivières du côté ouest du boulevard Henri-Bourassa qui ne sont pas identifiées.

Il y a eu des développements récents qui sont :

1. La réponse de Transport et mobilité durable qui a mentionné que le service ne plaçait pas d'affichage si la rivière n'apparaissait pas sur la carte.  
Cependant, la rivière du Berger apparaît sur la carte. Serait-il alors possible de faire des démarches auprès du Ministère de l'Environnement ?  
L'environnement de la Ville de Québec a offert son aide.
2. La réponse du ministère des Transports qui dit que s'il plaçait le nom des huit (8) rivières, sur tous les ponceaux, il faudrait qu'il révise toutes les rivières de la Ville de Québec et qu'il en coûterait très cher en argent et en temps.

Le service de transport et de la mobilité intelligente doit respecter plusieurs normes. La seule façon d'y parvenir est que la Ville de Québec fasse un aménagement semblable au sentier linéaire de la rivière Saint-Charles. C'est une question de mise en valeur de nos rivières qui font partie du patrimoine hydrique de la Ville de Québec. Il s'agit d'une question de sécurité en cas d'accidents, de noyades ou d'inondation.

## **5.3 – Rapport hydrologique sur le ruissellement**

M. Lagacé mentionne également qu'il a voulu obtenir une copie du rapport hydrologique pour le ruissellement du côté est afin de bien comprendre le problème des inondations. Il faut faire une demande d'accès à l'information et le délai est de 10 jours. M. Lagacé s'attend d'obtenir le rapport des ingénieurs le 25 octobre 2026.

#### **5.4 – Mémoire sur la biodiversité**

Suite aux recommandations sur le rapport de la biodiversité comportant 160 pages, le rapport a été égaré ou délaissé. Il y a des questions d'éthique, scientifique et d'interaction citoyenne qui sont soulevées. Il veut que le rapport du comité Environnement soit cité parce que la population, ainsi qu'au niveau de l'interaction citoyenne, a droit à l'intégrité du rapport, dans le cas des « Amis.es de la rivière Saint-Charles » et les « Amis du boisé des Châtels ». Il a demandé qu'on reçoive du comité de la stratégie sur la biodiversité un état du traitement, du suivi qui a été fait sur les 68 recommandations.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que le mémoire dans son intégralité est actuellement sur le site Internet de la Ville sur le rapport de la consultation écrite en annexe. La démarche de participation publique a été longue. Celle-ci a débuté par une consultation en ligne où on demandait aux citoyens de se prononcer sur leurs idées, souhaits, suggestions, etc. Durant cette période, le mémoire a été déposé ainsi que celui de l'organisme « Mères au front ». Le mémoire a été transmis aux responsables de l'élaboration de la stratégie, dans la rédaction de la première étape. Mais il n'a pas été pris en compte parce que ce n'était pas la période pour la réception des mémoires.

La période de dépôt des mémoires est prévue une fois que le projet de stratégie est rédigé. Avant même la rédaction du projet, le mémoire a été déposé et a été lu, révisé et considéré par les responsables pour la rédaction du projet. Par la suite, il y a eu des ateliers et séances d'information qui se sont terminés avec une consultation écrite. Les responsables de cette étape ignoraient qu'il y avait eu deux mémoires déposés préalablement. C'est pour cette raison que le mémoire n'apparaissait pas. La situation a été corrigée.

#### **Action**

M. Ernesto Salvador Cobos fera un retour dans les prochains jours avec la suite concernant le deuxième point soulevé par M. Lagacé.

M. Martin Filteau demande où en est rendu la lettre qu'il a soumise. Il s'adresse aux conseillers municipaux. La façon dont cette lettre sera utilisée n'est pas claire. Il désire voir du mouvement; il est important d'entendre l'opinion des conseillers de la Ville. La Ville devrait changer le zonage à l'ouest du Parc des Moulins. Qu'arrive-t-il avec le mémoire sur la biodiversité? Il y a un dédale de procédures et nous sommes en attente de parler à la Ville.

Lorsque le Conseil de quartier dépose un rapport de consultation sur la biodiversité, Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que la Ville élabore sa stratégie dans sa

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

globalité. Pour le Conseil de quartier d'Orsainville, il est difficile de s'y retrouver. Les élus municipaux ont le devoir de revenir avec la suite.

M. Filteau s'attend que les élus.es mettent le même intérêt que lui. Il faut mettre une pression sur nos demandes. La biodiversité est un aspect spécial pour Orsainville. Il souligne que M. Lagacé est présent depuis quatre ans. Pourquoi fait-il ce travail seul? A-t-il reçu de l'aide durant les dernières années? Il fera le suivi avec les conseillers municipaux qui seront élus afin que les choses bougent.

Concernant les rivières, un résident mentionne que toutes les rivières et ruisseaux du Québec sont cartographiés et automatisées dans un système où tout est connu. La Sûreté du Québec et la Sécurité civile ont en main toutes ces informations, ainsi que les noms des rivières et ruisseaux.

## **5.5 – Rôle accru des Conseils de quartier.**

Un résident mentionne qu'il y a une démarche en cours pour renforcer le rôle des conseils de Québec de Québec et Montréal. Un article a paru à ce sujet dans le Journal de Québec du 22 octobre 2025. Il existe une démarche pour renforcer le rôle des conseils de quartier. Quelle est l'opinion des élus.es?

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'elle ne peut se prononcer compte tenu de la campagne électorale en cours. M. Benoît Gosselin mentionne que si les conseils de quartier pourraient avoir plus de pouvoir, de latitude et davantage de budget, les administrateurs du Conseil de quartier pourraient faire avancer des dossiers plus rapidement et cette initiative sera appuyée.

## **6. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER.**

### **6.1 – Comité de travail « Environnement »**

#### **CQO-25-CA-032 – Résolution sur la relance du déneigement du trottoir de la rue Barfleur**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de quartier réitère cette demande concernant l'importance du déneigement de la rue Barfleur;

**CONSIDÉRANT** que cette rue est d'une longueur de 250 m. et qu'elle donne accès à 4 artères et plusieurs résidences;

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

**CONSIDÉRANT** que l'accès par cette rue des voitures provenant entre autres du Nord-Ouest du quartier pour transiter vers le transport des élèves par leurs parents sur l'avenue du Perche et au service de garde de l'école;

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation de ce trottoir est nécessaire pour les sorties à pied de groupes d'élèves de l'école primaire Oasis pour se rendre à la patinoire ou au parc Lyonnais;

**CONSIDÉRANT** que le coin de rue se rattachant à l'avenue du Perche a été élargi;

**CONSIDÉRANT** que lors de sa réfection prochaine, espérée en 2026, sera rattachée avec la même largeur de trottoir que le coin de rue, et répondant à vos critères de déneigement;

**CONSIDÉRANT** que le déneigement sera une suite logique avec l'avenue du Perche qui est déneigée et qui est d'une largeur de 1.2m;

**CONSIDÉRANT** qu'avec le cumul de la neige sur le trottoir, cette rue devient de plus en plus dangereuse sur une longueur de 250 m.;

**CONSIDÉRANT** que cette rue est très fréquentée par les voitures provenant des rues du secteur en toutes saisons pour se diriger vers le boulevard Henri-Bourassa et le retour vers leur résidence;

**CONSIDÉRANT** que la ville veut mettre l'accent sur la sécurité routière pour ses citoyens;

**SUR PROPOSITION DE MME LISON BOULANGER, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de quartier Orsainville demande à la Ville de Québec de:

- S'assurer de rendre sécuritaire l'utilisation de ce trottoir durant la période hivernale;
- Considérer et d'inclure le trottoir de cette rue dans l'opération déneigement, pour les futures saisons hivernales.

## **ADOPTÉ**

Mme Lison Boulanger mentionne que cela fait des années qu'on discute du dossier sur les milieux humides. Peut-on espérer sous peu une réponse concernant le terrain du golf?

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

Le 29 août dernier, il y a eu une demande concernant une participation publique sur les « Modifications aux ententes relatives au travaux municipaux ». Le Conseil de quartier a reçu l'information le 29 août, pendant une période où les résidents sont occupés au retour des vacances et à l'entrée des enfants à l'école.

Au premier abord, le titre ne nous inspire pas beaucoup. Une semaine plus tard, Mme Boulanger qu'il y a des aspects qui concernent Charlesbourg. Il y aurait de la construction sur le terrain du golf. Quand on mentionne qu'il y a des volets gris à Charlesbourg où les constructeurs qui veulent participer à ces modifications.

Pourquoi cela se produit-il lors de périodes comme les vacances estivales? On pourrait croire que le Conseil de quartier ne reçoit jamais l'information sur les enjeux qui le préoccupe.

Concernant la loi sur les milieux humides, celle-ci ne semble pas être appliquée à Orsainville. L'information reçue est que le milieu humide de Charlesbourg est sans intérêt pour la Ville. Dans le plan stratégique des milieux humides, ce dernier n'y apparaît pas. Comment établit-on qu'un milieu humide est sans intérêt?

Notre milieu humide comprend deux étangs; le site du jardin zoologique est un des premiers. Le Club ornithologique de Québec (COQ) fête ses 70 ans. On détruit tout. D'est en ouest, la végétation est en plein changement. Elle craint qu'on apprenne que le propriétaire du terrain du golf procède à la construction de condos.

Si le propriétaire se lance dans un projet de changement de zonage et effectue des démarches auprès de la Ville, Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que c'est la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui entre en jeu. Cette loi prévoit des consultations publiques et une possibilité référendaire.

A l'intérieur du périmètre urbain, il peut y avoir de l'urbanisation. Mais à partir du moment où on fait des changements de zonage, cette loi vient s'appliquer. Et si on veut ouvrir le périmètre urbain, il existe d'autres garde-fous. On doit travailler en cohérence avec la communauté métropolitaine de Québec et avec tout le volet de l'aménagement du territoire au niveau provincial. Le terrain n'est pas construisible et est zoné récréatif. Aucune planification de changement de zonage n'est envisagée pour les terrains du zoo. La loi sur l'aménagement et l'urbanisme déclenche une consultation et une période référendaire et constitue un garde-fou important.

Mme Chantale Coulombe mentionne que le Conseil de quartier a des préoccupations, car il est connu que la Ville a le droit de faire une demande de dérogation sur la loi de l'aménagement et de l'urbanisme.

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

Mme Marie-Pierre Boucher précise qu'on parle ici de la loi 31, article 93 qui permet de passer outre le processus référendaire. Dans le présent contexte, cela ne pas se produire car le terrain n'est pas zoné « habitation ».

## **CQO-2025-CA-033 – Résolution sur le contrôle des eaux de ruissellement, refoulement d'égouts et mouvements de sol.**

**CONSIDÉRANT** que le Comité environnement du Conseil de quartier Orsainville, a été mandaté pour la production d'un mémoire sur la stratégie en faveur de la biodiversité à Québec à l'été 2023 et qui a été transmis à la ville en septembre de la même année par l'adoption de la résolution No CQO-23-CA-044.

**CONSIDÉRANT** jusqu'à aujourd'hui, le CQO n'a reçu aucun retour concernant les recommandations inscrites dans ce mémoire de la part de la ville.

**CONSIDÉRANT** qu'en août 2023 des analyses complètes devaient être effectuées par une firme de consultants et qu'à ce jour, nous n'avons aucune information concernant les résultats de ces analyses.

**CONSIDÉRANT** depuis des décennies les résidents du secteur concerné vivent des épisodes de refoulements d'égouts et de mouvements de sol.

**CONSIDÉRANT** que certaines rues sont inondées et fermées lors de périodes de crues.

**CONSIDÉRANT** qu'en plus, pour minimiser les coûts d'installations et de désinstallations des pompes, dorénavant la ville a décidé de fermer ces rues pendant toutes la période estivale.

**CONSIDÉRANT** que visuellement il y a une dégradation de la valeur immobilière pour ces résidents.

**CONSIDÉRANT** une perte de jouissance pour tous les résidents du secteur suite à la fermeture de ces rues.

SUR PROPOSITION DE MME LISON BOULANGER, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Orsainville recommande à la Ville de Québec de:

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

- Permettre une rencontre, dans une assemblée ordinaire du Conseil de quartier avec les responsables, nous informant des résultats des analyses produites en 2023.
- Informer le Conseil de quartier et les résidents concernés de toutes décisions prises suite aux résultats de ces analyses.
- Examiner la possibilité de mettre en place de la création d'une structure de concertation dotée de pouvoir et réunissant ses services pour les propriétés du et en périphéries du Golf de la faune, les propriétaires de ces terrains, les promoteurs, les citoyens riverain et le Conseil de quartier Orsainville.
- Informer le Conseil de quartier du niveau établi de cette nappe phréatique dans ce secteur.
- Examiner la possibilité d'un plan d'acquisition par la ville de ces terrains en zone humide.
- Considérer que dans ce secteur toutes constructions additionnelles soient interdites dû à des infrastructures désuètes ne permettant pas l'accumulation d'eaux additionnelles.
- Considérer également la perte de pression d'eau des résidences dû au surplus qu'exigera l'augmentation de la population dans ce secteur.
- Analyser la possibilité d'instaurer les nouvelles technologies, tel que les rues éponges, les noues, etc. déjà utilisées dans d'autres arrondissement.
- Tenir informé le Conseil de quartier Orsainville et les résidents des suivis du dossier, car ils sont en droits de connaître le délai prescrit.
- Tenir informé le Conseil de quartier Orsainville et les résidents de la décision qui sera prise pour tous les travaux permettant de résoudre le problème d'inondation des rues suite aux pluies diluviales.

Quand on parle de contrôle du ruissellement et de la biodiversité, les technologies sont assez avancées. Il y a des mesures de contrôle du ruissellement douces, comme les rues éponges. Présentement, il y a des ponts au lieu de milieux qui pourraient servir au ruissellement et à la biodiversité. On trouve ce type de milieu sur le boulevard Henri-Bourassa et à l'Enfant-Jésus.

## **CQO-2025-CA-034 – Résolution sur notre milieu humide d'intérêt et le Parc des Moulins.**

**CONSIDÉRANT** que le Comité environnement du Conseil de quartier Orsainville (CQO) a été mandaté pour la production d'un mémoire sur la stratégie en faveur de

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

la biodiversité à Québec à l'été 2023 et qui a été transmis à la ville en septembre de la même année par l'adoption de la résolution No CQO-23-CA-044.

**CONSIDÉRANT** jusqu'à aujourd'hui, le CQO n'a reçu aucun retour concernant les recommandations inscrites dans ce mémoire de la part de la ville.

**CONSIDÉRANT** que le milieu humide, soit le secteur Ouest du quartier en partant de la rue du Périgord, jusqu'au terrain de l'ex-jardin zoologique, en incluant le terrain de golf.

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Québec ne tient nullement compte de la richesse de ce milieu humide, ciblé comme étant sans intérêt dans votre Plan régional des milieux humides et hydrique (PRMHH).

**CONSIDÉRANT** que dans les années 80, le laboratoire en mécanique des sols du Ministère des Transports, lors de la construction du poste de pesé avait déterminé que c'était la plus grande savane de la province de Québec. Elle mesure plus de 30m de profondeur de terre noire.

**CONSIDÉRANT** que le terrain de golf possède deux étangs accueillant à chaque printemps et automne des oiseaux migrateurs.

**CONSIDÉRANT** qu'un édifice à condo serait une catastrophe de construire dans ce milieu humide et que l'on doit protéger et non le détruire.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a déjà eu la destruction de certaines parties de ce milieu humide qui a généré des problèmes au niveau des structures des maisons et la perte de la biodiversité.

**CONSIDÉRANT** que la ville tient à construire en quantité des logements sans tenir compte de ces milieux.

SUR UNE PROPOSITION DE MME LISON BÉLANGER, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Orsainville recommande à la Ville de Québec de:

- Augmenter le niveau de protection du complexe humide Laurentien, par le changement de zonage approprié des propriétés non protégées dans ce secteur.
- Assurer un suivi auprès du Conseil de quartier et des citoyens du secteur que tout a été mis en place pour la protection de ce milieu humide.

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

- Créer un « Règlement intérimaires » pour le terrain de golf, au même titre que d'autres villes, telle que Montréal pour ne pas permettre le morcellement de leur terrain en lot, ainsi que tout aménagement qui pourrait permettre la destruction de ce milieu humide.
- Informer le Conseil de quartier du suivi des milieux humides compensatoires fait par l'organisme des bassins versants de la Capitale et demandé par la ville. (Réf. p. 73 du mémoire).
- Prendre en considération que ce milieu humide est une richesse pour notre quartier.
- Protéger ce milieu humide en ne permettant pas sa destruction.
- Assurer la transmission d'informations au Conseil de quartier pour toutes décisions qui concerne les demandes de changement de zonage ou autres demandes de transformation en tout temps.
- Examiner la possibilité d'un plan d'acquisition par la ville de ces terrains, incluant le terrain de golf.
- Examiner la possibilité de la création d'un sentier d'espace vert répondant à la biodiversité qui est déjà en place et qui permettra à notre population de pouvoir y circuler et accessible à pied et/ou à vélo reliant le Sud de Jean-Talon au jusqu'au Nord, terrain de la CCNQ.

## ADOPTÉ

### **6.2 – Comité « Mobilité et sécurité routière »**

M. Benoît Gosselin mentionne qu'aucun développement n'est survenu depuis la dernière assemblée ordinaire.

### **6.3 – Plan d'actions 2026-2027**

M. Benoît Gosselin fait la lecture du document « Priorités, constats et demandes du Conseil de quartier d'Orsainville aux candidats à l'élection municipale de 2025 ». Il figure en Annexe A au procès-verbal.

Ce document été envoyé aux candidats aux élections municipales. Mme Chantale Coulombe mentionne que le Conseil de quartier prépare actuellement un plan d'actions et les résidents seront consultés.

**CQO-25-CA-035**

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

SUR UNE PORPOSITION DE M. BENOÎT GOSSELIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
QUE le Conseil de quartier propose à la Ville de Québec de s'assurer de protéger le  
terrain de La Maison Chrysler de Charlesbourg contre l'achat d'un promoteur  
immobilier et en faire une évaluation sérieuse de son potentiel et de son type  
d'utilisation possible.

**ADOPTÉ**

## 7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Compte tenu de la campagne électorale, Mme Marie-Pierre Boucher mentionne  
qu'il est difficile de se positionner sur des sujets à venir. Elle transmet ses  
remerciements et invite les résidents à travailler ensemble.

Un suivi est fait sur les dossiers des citoyens et seront transmis, au besoin, aux  
nouveaux conseillers élus. M. Éric Ralph Mercier voudrait féliciter Mme Lison  
Boulanger et M. Martin Filteau, ainsi que le comité Environnement pour la qualité  
des résolutions. Le complexe humide laurentien est notre marais du sud et il est  
très important pour la biodiversité et le changement climatique.

Pour ces complexes humides, il y a une approche faite par plusieurs municipalités.  
Ce sont des règlements de contrôle intérimaires qui précisent qu'il est propriétaire  
de ces terrains qui ne peuvent pas être subdivisés. Il s'agit d'une mesure de  
sécurité additionnelle qui donnerait plus de pouvoir pour ces milieux.

Mme Marie-Pierre Boucher précise qu'il y a un règlement de contrôle intérimaire qui  
a été adopté et qui vient se coller sur le Plan régional des milieux humides et  
hydriques. Par contre, ce règlement ne couvre pas le golf de la Faune.

En ce qui concerne plus spécifiquement les résolutions, le Conseil de quartier est  
une instance de collaboration avec la Ville. Par contre, un conseiller municipal peut  
en porter une partie. Lorsque les résidents interpellent leur élu.e. sur un sujet  
particulier, l'élu.e peut décider de travailler avec les résidents qui se mobilisent  
pour faire avancer et cheminer un dossier. Le Conseil de quartier peut dire qu'il  
souhaiterait que le conseiller municipal pousse un dossier en particulier. C'est alors  
un rôle partagé entre le Conseil de quartier et l'élu.e.

M. Éric Ralph Mercier mentionne que le rôle d'un conseiller municipal est d'être le  
porte-voix des résidents en collaboration avec le Conseil de quartier, mais c'est  
autre chose quand on parle de l'instance décisionnelle. C'est le rôle d'un conseiller  
municipal de porter et être à la défense, par consensus, du Conseil de quartier et de  
le défendre au Conseil d'arrondissement et peut-être, ultimement, au Conseil de  
Ville. Il doit défendre les intérêts de la majorité de la population et des résolutions

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

qui sont proposées. Il y a des parties qui appartiennent à la lutte citoyenne et aux conseils de quartier. A partir du moment où un conseiller municipal est élu, il représente tous les citoyens du quartier.

M. Éric Ralph Mercier désire remercier le conseil de quartier et les résidents, car vous êtes notre source d'information. Nous avons des pistes de solutions, mais on ne peut en parler. Il y a toujours des dossiers à régler pour les citoyens. Les résidents doivent savoir que tout ce qu'ils disent dans cette assemblée sont discutés en conseil plénier et tout est pris en note. Il remercie également M. Ernesto Salvador Cobos pour son accompagnement auprès du Conseil de quartier.

## **8. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS.**

### **8.1 – Problématique sur la rue des Wapitis**

En ce qui concerne le vivre-ensemble, une problématique a été soulevée sur la rue des Wapiti. Il y a un nouveau phénomène de montagnes russes; des jeunes avec des motos de type « scooter » se servent des dos d'âne pour s'amuser. Des résidents commencent à se questionner sur cette nouvelle pratique. Il y aurait sans doute de la sensibilisation à faire sur le civisme. Ce type de moto n'est pas toujours silencieuse.

### **8.2 – Problématique du Parc des Moulins**

M. Filteau mentionne qu'il sera présent au Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides le 23 octobre 2025 pour expliquer ce qui se passe au Parc des Moulins.

On a conseillé à M. Filteau d'appeler au bureau du ministre attaché de presse du CCNQ.

Il suggère également d'organiser une réunion spéciale avec les conseillers élus et que l'on discute d'un plan pour éviter les actions de type « solo », avec le Conseil de quartier sur la résolution CQO-25-CA-034. Il s'agit d'une réunion spéciale de travail pour qu'à l'assemblée ordinaire, un plan soit rédigé sur la façon d'obtenir de l'aide, comment se préparer si on vise se présenter à la Mairie. Il est suggéré de tenir cette rencontre dès que possible après le 9 novembre 2025, date de l'assermentation.

Une résidente mentionne qu'elle travaille pour la CCNQ. Il y a un comité sectoriel et il faut utiliser ce canal qui constitue un canal privilégié pour le Conseil de quartier. La CCNQ n'est pas mandataire pour la Ville; c'est une société d'état qui découle du Gouvernement du Québec. A la fin de novembre, on présente le projet au Conseil

# CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

d'administration, et d'autres comités seront responsables de revoir les propositions.

En ce qui concerne la clôture qui bloque l'école au Parc des Moulins, celle-ci est volontaire parce que les jeunes viennent faire du saccage au Parc des Moulins. Un gardien de sécurité effectue présentement de la surveillance. Des contacts ont été établis avec les écoles.

## **8.3 – Divers points apportés sur des sujets déjà traités.**

Un résident remercie M. Ernesto Salvador Cobos qui lui a transmis de bons conseils et informations sur les responsabilités du Conseil de quartier et ce qu'il peut faire.

La protection du terrain de La Maison Chrysler de Charlesbourg, par le biais d'une résolution, est correcte pour éviter la circulation. Il précise qu'il a accès facilement à la piscine de l'Arpidrome et d'une bibliothèque à proximité de sa résidence. L'idée d'acheter ce terrain qui coûterait plusieurs millions de dollars n'est pas forcément utile. Comme on a déjà une piscine et une bibliothèque, mais il faudrait penser à autre chose, car il est possible que les résidents ne soient pas forcément en faveur.

En référence aux propos de M. Lagacé, le résident précise que si on ne veut pas être en solo; il faut que nos informations circulent. En tant qu'ingénieur forestier et écologiste, c'est la première fois qu'il entend parler du mémoire sur la biodiversité. Aux inventaires forestiers, il a été impliqué dans la cartographie des milieux hydriques au Québec. On peut avoir tous les détails, avec les cartes et les photos, ce qui constitue une base solide. Il fera les vérifications à ce sujet.

## **8.4 – Maison de quartier Orsainville.**

Il y a un mouvement qui émane d'un groupe porteur qui est la Maison de quartier Orsainville. Le projet vise à créer un lieu de rencontres et d'échanges. Le groupe a tenu une première rencontre en 21 octobre 2025 en soirée. Il s'agit de développer l'aspect communautaire parmi le département de loisirs et des sports. C'est un processus en collaboration avec BRIO. Il s'agit d'un projet très prometteur et qui manque dans le quartier pour les résidents. Le Conseil de quartier pourrait être invité.

CONSEIL   
DE QUARTIER | ORSAINVILLE

**9. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE**

**CQO-25-CA-036**

SUR UNE PROPOSITION DE M. MARC AUGER ET SECONDÉE PAR M. CHARLES-ÉLIE FALLU, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier d'Orsainville autorise un paiement d'un montant de 110.00 \$ à l'attention de Mme Renée Poulin pour la rédaction du procès-verbal de la 6ème assemblée ordinaire du 18 juin 2025.

***ADOPTÉ***

**10.DIVERS**

Aucun sujet n'a été apporté.

**11.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Benoît Gosselin lève l'assemblée à 21 h 05.

*SIGNÉ*

-----  
M. Benoît Gosselin, président

*SIGNÉ*

-----  
M. Charles-Élie Fallu, secrétaire

**CONSEIL**   
**DE QUARTIER | ORSAINVILLE**

**Liste des résolutions adoptées au procès-verbal**

<b>Nº de la résolution</b>	<b>Objet</b>	<b>Page</b>
CQO-25-CA-032	Résolution pour la relance du déneigement du trottoir de la rue Barfleur.	7
CQO-25-CA-033	Contrôle des eaux de ruissellement, eaux d'égouts et mouvements de sol.	10
CQO-25-CA-034	Milieu humide d'intérêt et le Parc des Moulins	11
CQO-25-CA-035	Terrain du concessionnaire La Maison Chrysler de Charlesbourg.	13
CQO-25-CA-036	Paiement des frais de rédaction du procès-verbal de la 7 <sup>ème</sup> assemblée ordinaire 22 octobre 2025.	16